

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

CAPL B du 26 novembre 2009

Mouvement au 1^{er} janvier 2010

Filière gestion publique

En préalable à la commission nous avons prononcé la déclaration liminaire suivante :

« Le Comité Technique Paritaire Central se réunit le 30 novembre 2009 avec à son ordre du jour les suppressions d'emplois 2010.

Les élus Force- Ouvrière en commission paritaire, à l'occasion de leur réunion du 26 novembre, souhaitent faire part de la stupéfaction, de l'inquiétude et de la colère des collègues à l'annonce des nouvelles suppressions d'emploi: 2569 ETP au national, 57 en Gironde dont 32 pour la filière fiscale et 25 pour la filière gestion publique.

L'argument de théoriques « gains de productivité » étaient mis en avant les années antérieures. Aujourd'hui, la réalité apparaît crûment: C'est la poursuite de la réduction des dépenses publiques, conduisant à la réduction dogmatique des effectifs.

Ce que nous craignons se trouve confirmé: la constitution de la DGFIP a pour objectif de nouvelles suppressions d'emplois.

Le réseau est en grandes difficultés, pourtant il va falloir trouver 25 ETP à supprimer !

Nous constatons que de nombreux postes sont vacants à l'issue de votre proposition de mouvement bien qu'ils soient demandés par des agents.

Il est donc clair pour nous que les suppressions d'emplois à venir au 1^{er} janvier 2010 impactent fortement cette CAP de mouvement et nuisent gravement au droit à mutation légitime de nos collègues.

Pour FO DGFIP, tout ceci est inacceptable. »

1) Affectation des lauréats de la liste d'aptitude de C en B

Les lauréats de la liste d'aptitude seront nommés au 1er décembre 2009 et affectés au 1er janvier 2010.

La direction a rappelé que les règles de nomination sont départementales et qu'elle souhaitait une application raisonnée du principe du changement d'affectation des lauréats qui se sont mis à disposition de l'administration. De nombreux postes comptables ou services sont touchés par les départs en retraite massifs de 2010 : sortir à nouveau un agent ajouterait au déséquilibre. Par ailleurs, les propositions tiennent compte de la situation personnelle de chaque agent et de l'intérêt de l'administration.

Pour la Trésorerie Générale, les lauréats de la CQC et la Dépense (fortement impactée par la mise en place de CHORUS), ne seront pas déplacés. La création de six SIP en 2010 a aussi été prise en compte.

L'étude des propositions de l'administration a nécessité une suspension de séance. Après une longue discussion, FO a obtenu que l'administration modifie ses propositions concernant une affectation.

Commentaire FO : Force Ouvrière n'a jamais été partisan du déplacement systématique des agents. Nous ne pouvons que trouver positive la décision de la direction de déplacer les lauréats en fonction de la situation des

postes et services et de la situation familiale des agents. L'idéal serait de ne déplacer que les lauréats qui le souhaitent. Il est à noter que beaucoup de départements laissent les agents sur place.

Nom	Affectation	Nom	Affectation
Balzarini Violette	TG pensions rém	Orbillot Muriel	TG dépense
Barrilliet-Breau Françoise	Paierie régionale	Pallaro Véronique	Libourne Fronsac
Bazille Elisabeth	Sauveterre	Para Denise	Bordeaux est au 1er mars
Beupere Marie-Christine	Bordeaux amendes	Petitpas Jean-Loup	Cadillac
Bouley Josiane	Arcachon	Rezola Marie-José	Bordeaux rive gauche
Carraze Jean-François	Paierie régionale	Roques Martine	Cambes
Couprrie Corinne	TG pensions rém	Rozier Colette	Langon
Delcroix Christian	Le Bouscat	Sanfins Florence	Pauillac
Labory Claudette	Bordeaux est	Thomas Sylvie	Libourne Municipale
Lamolie Annie	SIP de Langon	Vignes Béatrice	TG DGRF
Mesnard Chantal	Talence	Bagnaud Jean-Marc	TG DI
Negrout Danièle	TG dépense	Dumas François	TG DI

2) Mouvement de mutation local au 1/1/2010

Nom	Poste d'origine	Poste d'arrivée
Rouland Marie-Claire	Arcachon	Audenge
Cazet Fabrice	TG domaine	PRS
Lefevre Valérie	Bordeaux CHU	TG domaine
Spinnichia Raimondo	Cambes	Libourne Fronsac
Guerin Muriel	TG DSF	Pessac
Lagorsse Roberte	TG pensions rémunérations	TG dépense
Chaveroux Giuseppina	TG comptabilité	PRS
Martin Véronique	TRS	PRS
Sauvoy Nadine	TRS	PRS
Saudemont Alain	Bordeaux est	Bordeaux CHU
Barrau Chryslaine	St Loubès	Blaye
Brun Isabelle	Libourne Municipale	St Loubès
Verrier Brigitte	St André	Libourne Fronsac
Ladigue Josette	Bordeaux amendes	TG pensions rémunérations

Votes : FO, CFDT : abstention

CGT : contre

FO a obtenu en séance qu' un mouvement supplémentaire soit effectué. Par ailleurs, nous avons obtenu la modification d'un mouvement : en effet, l'administration voulait muter un agent de catégorie B sur un emploi de catégorie C alors même qu' un agent de catégorie C sollicitait ce poste. Même si pour nous, toute demande de mutation est légitime, l'administration n'a fait valoir aucune raison particulière pour donner satisfaction à l'agent B.

Commentaires FO : La mutation d'un agent de catégorie B sur un emploi de C pose un problème, en particulier si le poste est sollicité dans sa propre catégorie. Nous avons toujours accepté cette situation dans la mesure où aucun agent du cadre concerné ne demandait le poste. En revanche, nous demandons le respect des cadres statutaires.

Nous avons constaté dans ce mouvement, comme nous l'avons déclaré en début de séance, l'influence des futures suppressions massives d'emplois sur les possibilités de mutation. Ce constat a amené les élus FO DGFIP à s'abstenir, malgré la prise en compte par l'administration de nos observations .

Vos représentants FO en CAPL B : Michelle Decauze, Josiane Maufangeas, Alain Boutareaud, Jean-Paul Fortunato et Jean-Michel Guilcher.

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde
 24, rue François de Sourdis - 33060 BORDEAUX Cedex
 Tél. : 05 56 90 77 44 - Fax : 05 56 93 27 14
 Mail : fo.033@dgfip.finances.gouv.fr - Site web : <http://www.fo-tresor-sd.fr/033/>
